



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assemblées générales

Question écrite n° 121457

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur une préconisation contenue dans le rapport annuel pour 2009 de la Cour de cassation tendant à simplifier les conditions dans lesquelles un juge peut habiliter un copropriétaire à l'effet de convoquer une assemblée générale. La réponse à une précédente question écrite posée par M. Jean-Luc Warsmann publiée au *Journal officiel* du 26 octobre 2011, indique que la proposition de la Cour pourrait être intégrée dans les décrets d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il souhaiterait connaître les suites qui ont été données à la préconisation de la Cour.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121457

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11745

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)